

# Les Européens ne voteront pas aux régionales en 2019

ELECTIONS Une pétition pour obtenir le droit de désigner les parlementaires bruxellois

► Il faudrait une loi spéciale mais aucune majorité ne se dessine pour en adopter une en ce sens.

► Les citoyens de l'Union vivant en Belgique ne se résignent pas. Ils vont introduire une pétition citoyenne à Bruxelles.

**A** Bruxelles, les ressortissants de l'Union européenne (non belges) représentent un quart de la population (près de 300.000 personnes). Un poids considérable qu'ils entendent traduire dans les urnes... Pour rappel, ils peuvent participer (comme électeur ou candidat) au scrutin communal, mais pas régional. Une situation vécue comme une injustice par nombre d'entre eux, qui mènent campagne, depuis plusieurs années, pour obtenir le droit de désigner (aussi) les parlementaires régionaux.

Au lendemain des communales - marquées par un taux d'inscription des ressortissants européens assez faible, de 16,75 %, mais par l'élection de 25 Européens dans les 19 conseils communaux -, le mouvement 1Bru1Vote a repris son bâton de lobbyiste citoyen. Fort de cet argument : si on cumule l'abstention, les votes blancs et nuls, et la faible participation européenne, dans certaines communes bruxelloises, moins de la moitié de la population s'est en réalité exprimée dans les urnes (48,7 % à Ixelles), ce qui donne des collèges à la représentativité limitée.

**1Bru1Vote vient de récolter les 5.000 signatures nécessaires pour introduire une pétition citoyenne au parlement bruxellois**

Un plaidoyer relayé par nombre de formations politiques à Bruxelles - en Wallonie, le débat n'a jamais vraiment

décollé. « C'est le moment de relancer la demande d'extension du vote aux régionales », souligne Olivier de Clippele, député MR à la Région. Lequel avait signé, sous la précédente législature, une proposition de résolution en ce sens. Le texte, cosigné par Vincent De Wolf, chef de groupe libéral, et Didier Gosuin (Défi), n'a jamais été mis à l'ordre du jour du

parlement bruxellois. Il est du reste purement symbolique : c'est au fédéral que pareille décision doit être votée. « Avec une majorité spéciale (deux tiers des votes et une majorité dans chaque groupe linguistique, NDLR), voire une modification de la Constitution », nous confirme le constitutionnaliste Marc Verdussen. Or, le MR, au fédéral, est opposé à cette mesure, estimant que le droit de vote s'acquiert avec la nationalité. Le PS, favorable au principe (comme Ecolo), confirme qu'il n'a déposé aucun texte sous cette législature.

Bref, les ressortissants européens ne pourront voter, le 26 mai prochain, qu'au seul scrutin européen. « Mais nous ne renonçons pas », insiste Thomas Huddelston, l'un des porteurs du combat électoral européen. » Ainsi,

1Bru1Vote vient de récolter les 5.000 signatures nécessaires pour introduire une pétition citoyenne au parlement bruxellois. « Ce sera une première depuis que cette possibilité existe ; à la Région, on trouve cela très symbolique », se réjouit le porte-voix des ressortissants de l'Union. Presque, corrige Charles Picqué, président de l'assemblée, puisqu'une pétition a déjà été introduite, dans le cadre de la réforme des procédures liées aux Monuments et Sites ; non conforme, elle avait malgré tout été traitée.

Surtout, le mouvement 1Bru1Vote tente de convaincre les partis d'inscrire leur revendication dans leur programme électoral. « On est plutôt optimiste, poursuit Thomas Huddelston. Parce qu'on a reçu le soutien d'élus de différents courants. » Sur leur site, de nombreux bourgmestres et échevins bruxel-

lois, de tous les partis (PS, MR, Ecolo, Défi, CDH), se rallient à leur demande.

Reste ce bémol : au scrutin communal dans la capitale, moins d'un Européen sur cinq s'est mobilisé... « Un problème lié à la complexité de l'inscription, au manque d'information », expliquent les intéressés. Mais aussi d'obligation de vote qui s'impose à celles et ceux qui s'inscrivent. Or, dans la plupart des pays de l'Union, la participation est libre. D'où l'idée, relayée notamment par le MR Olivier de Clippele, d'effacer de la loi les sanctions liées à la non-participation au scrutin. Là non plus, l'idée ne fait pas l'unanimité, pas même la majorité requise... ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

## DEFINITION

### La Région est-elle une entité locale ?

Depuis 2000, les ressortissants européens disposent du droit de vote au scrutin communal. Ils doivent pour ce faire s'inscrire au registre électoral de leur commune. Contrairement aux non-Européens (qui peuvent participer au vote local s'ils sont dans notre pays depuis cinq ans), un citoyen d'un pays de l'Union peut aussi être candidat, siéger comme conseiller communal ou échevin, mais pas prêter le serment de bourgmestre.

La décision, adoptée par la Belgique en 1994, était dictée par l'Union européenne, qui demande aux Etats membres d'autoriser ses ressortissants à participer à l'élection des collectivités locales. Ce que la Belgique a traduit en communes. Mais, pour le mouvement 1Bru1Vote, la Région bruxelloise, par les compétences qu'elle exerce, doit aussi être considérée comme « locale ».

V.L.A.